



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le gouvernement soutient l'économie circulaire des plastiques : 16 millions d'euros d'aide d'urgence pour le secteur de la plasturgie

Paris, le 14/12/2020
n°475

Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, et **Agnès Pannier-Runacher**, ministre déléguée auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie, présentent aujourd'hui les 60 projets qui seront aidés à hauteur de 16 millions d'euros par le Fonds de soutien de l'Etat à la vente de matières plastiques issues du recyclage. L'enveloppe consacrée à ce dispositif d'accompagnement exceptionnel soutiendra l'ensemble des entreprises éligibles ayant déposé une demande. Ces plastiques recyclés seront intégrés par les plasturgistes dans la fabrication de nouveaux produits, contribuant à une économie circulaire des plastiques. Cette aide financière, opérée par l'Ademe, sera apportée pendant un an, pour plus de 295 400 tonnes de résines recyclées.

La crise sanitaire actuelle a débouché sur une crise économique touchant de nombreux secteurs dont celui de la plasturgie, et plus particulièrement au sein de la chaîne de valeur, le maillon du recyclage des plastiques. Les recycleurs et régénérateurs de plastiques sont, en effet, doublement fragilisés par la chute des commandes et l'effondrement concomitant du cours du pétrole depuis mi-2019 qui a creusé l'écart de compétitivité entre les matières recyclées et les résines plastiques vierges.

Un dispositif qui s'inscrit dans la mesure « économie circulaire » du plan de relance

Pour aider les entreprises à y faire face, et compenser cet écart de compétitivité, le volet « économie circulaire » du Plan France Relance a consacré une enveloppe de 16 M€ pour les régénérateurs, afin de soutenir la vente de matières plastiques issues du recyclage. Ce dispositif exceptionnel a aussi pour objectif de maintenir et renforcer la capacité industrielle de recyclage des plastiques, indispensable pour pouvoir atteindre l'objectif ambitieux, fixé dans la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, de tendre vers 100 % de plastique recyclé en France d'ici 2025.

Le soutien apporté à la vente de ces matières plastiques recyclées (MPR) se base sur un prévisionnel de vente sur une année et sera versé en deux temps : aide de 30% à la notification du contrat, solde à la fin de contrat sur présentation de justificatifs des ventes réalisées.

L'intégration de plastiques recyclés : un véritable gain environnemental important

Une tonne de plastiques régénérés et réincorporés en France dans un nouveau cycle industriel en substitution d'un plastique vierge permet de réduire l'effet de serre de 1 300 à 2 200 Kg équivalent CO2 selon la résine.

Avec 60 entreprises bénéficiaires, représentant la quasi-totalité de la capacité de régénération de plastiques en France, essentiellement des TPE et PME, le succès du dispositif atteste d'une forte attente de la filière de soutien à la vente de matières plastiques recyclées, et sa capacité à évoluer vers une économie circulaire.

Le soutien à l'économie circulaire des plastiques sera poursuivi et amplifié en 2021 par un renforcement du dispositif de l'ADEME – ORPLAST (Objectif Recyclage PLASTiques) qui visera à favoriser le développement des activités industrielles de recyclage des plastiques en accompagnant l'adaptation des outils productifs à la préparation de matières plastique recyclées et à l'intégration des matières plastiques recyclées dans la production de produits en plastique.

Barbara Pompili a déclaré : *« Ce soutien apporté par le plan de relance est essentiel pour maintenir et renforcer la capacité industrielle des acteurs du recyclage des plastiques, et il est aussi indispensable pour atteindre les objectifs fixés par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire : tendre vers 100% de plastique recyclé en France d'ici 2025, c'est cela que nous souhaitons atteindre. Pour cela, nous accompagnerons chaque acteur vers une transformation de notre modèle économique, plus responsable et plus durable. »*

Agnès Pannier-Runacher a déclaré : *« Le développement de l'économie circulaire est un des moyens de la décarbonation de notre économie et un axe clé de sa transformation avec France Relance. Ce dispositif permet de protéger le tissu de TPE et PME industrielles de la plasturgie sur tout le territoire et de préparer l'avenir. Il sera prolongé et étendu pour améliorer notre résilience et sécuriser notre accès à des ressources bas carbone. »*

En savoir plus : consulter l'espace de candidature des appels à projets sur le site de l'Ademe : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises>

Contacts presse :

Cabinet de Barbara Pompili

secretariat.communication@ecologie.gouv.fr

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher

presse@industrie.gouv.fr

Service presse ADEME

Tél : 01 58 47 81 28

Mél : ademepresse@havas.com